

## **Êtes-vous admissible aux programmes de bourses d'excellence et d'exemption des droits de scolarité supplémentaires ?**

Vous devez :

- Être à l'extérieur du Canada jusqu'au moment de l'annonce des résultats par le comité de sélection;
- Être âgé de 18 ans minimum, au moment de déposer votre demande;
- Parler le français ou l'anglais comme langue maternelle ou langue seconde d'un niveau assez avancé pour étudier avec succès en formation professionnelle;
- Désirer poursuivre des études à temps plein (minimum 15 heures/semaine) au Québec dans un programme de formation professionnelle menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP);
- Avoir complété le niveau de scolarité minimum pour être admis au programme d'études qui vous intéresse. Pour plus d'informations, consultez le site inforoute, section « rechercher un programme », entrez le code du programme que vous voulez suivre pour connaître le niveau de scolarité minimum exigé <http://ifpt.org/rechProg.aspx>;
- NE PAS avoir la citoyenneté canadienne ni avoir le statut de résident permanent du Canada, ni même avoir déposé de demande de résidence permanente en vertu des lois canadiennes de l'immigration;
- NE PAS avoir la citoyenneté française (les élèves ayant la citoyenneté française bénéficient d'une exemption des droits de scolarité supplémentaires en vertu d'une entente France-Québec);
- NE PAS avoir bénéficié antérieurement d'une bourse pour effectuer des études d'un niveau égal ou supérieur, au Québec. De plus, le cumul de bourses durant une même année scolaire n'est pas autorisé;
- NE PAS vous inscrire à un programme de deux DEP conjoints ou de DEP-ASP conjoints à moins que ce programme ne soit officiellement reconnu par le MELS, avec un numéro de programme qui lui est propre;
- NE PAS utiliser sa bourse pour réaliser des études préparatoires.